

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CLARTAN - EUROPE, Classe C (LU1100076808)

un compartiment de CLARTAN SICAV

Société de gestion : CLARTAN ASSOCIÉS

## Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** CLARTAN - EUROPE est un compartiment qui cherche, sur une période supérieure à 5 ans, à réaliser une performance supérieure à celle des principales bourses européennes.

**Indicateur de référence :** L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion (cf. infra) étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire au niveau géographique ou sectoriel la composition d'un indice de référence. Le compartiment est géré activement sans se référer à un indice de référence. Cependant, l'indice Morningstar Developed Markets Europe net return libellé en euros pourra être retenu à titre d'indicateur de référence a posteriori.

**Politique d'investissement :** La politique d'investissement du compartiment est discrétionnaire et « bottom-up », ce qui signifie que l'analyse financière des sociétés prime pour les décisions d'investissement sur la perception des marchés financiers et de l'environnement économique et politique, qui vient en appui des décisions.

Le compartiment peut investir :

- au minimum à 75% de son actif net dans des actions de sociétés cotées ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un autre Etat de l'Espace Economique Européen ;
- jusqu'à 100% de son actif net dans des actions de sociétés européennes n'appartenant pas à la zone euro ;
- jusqu'à 25% de son actif net dans des actions cotées de sociétés ayant leur siège social dans des pays appartenant au Conseil de l'Europe ;
- jusqu'à 20% de son actif net, dans des actions de sociétés cotées ayant leur siège social dans des pays européens émergents n'appartenant pas à l'OCDE.

Le compartiment peut investir de façon occasionnelle jusqu'à 20% de son actif net en titres

assimilés aux actions ou obligations tels que des obligations convertibles, obligations à bons de souscription, actions à dividende prioritaire, certificats d'investissement, titres participatifs. L'investissement en actions est effectué sans restrictions d'ordre sectoriel, capitalistique et monétaire.

Dans un but de placement de sa trésorerie, le compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif net dans des obligations d'émetteurs notés au minimum AA par l'agence Standard & Poor's ou équivalent. Le compartiment ne sera pas investi en Titres de Créances Négociables. Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts d'OPCVM et/ou autres OPC, y compris des OPCVM monétaires.

Le compartiment peut, ponctuellement, intervenir sur des instruments financiers à terme négociés ou optionnels :

- pour les protéger contre des baisses des marchés actions ou de change ;
- pour accroître leur performance en recherchant un meilleur cours d'achat ou de vente. L'exposition sera limitée à 100% de l'actif.

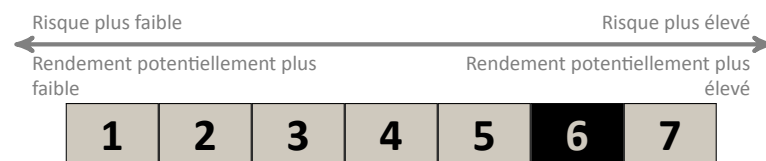
Tout investisseur, qui souhaite une description plus détaillée de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés, est invité à se reporter au prospectus.

**Affectation du résultat :** capitalisation

**Recommandation :** Supérieure à 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

**Remboursement des classes :** L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable bancaire commun au Luxembourg et en France. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

## Profil de risque et de rendement



### Que représente cet indicateur synthétique ?

Les actions de la Classe C sont classées dans la catégorie 6, car la valeur de l'action peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.

La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.

Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

### Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

**Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

**Risque de change :** Le compartiment peut investir jusqu'à 100% dans des instruments libellés en devises étrangères hors zone euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence négative sur la valeur liquidative du compartiment.

### Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.clartan.com](http://www.clartan.com).

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,10%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pou-

vant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie. L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

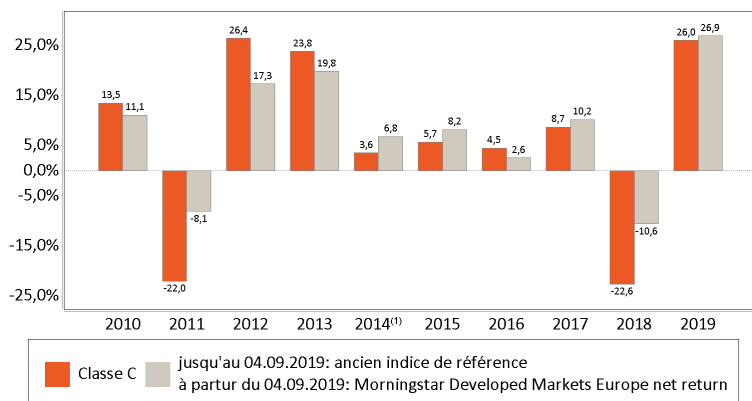
Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2019. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Commissions et frais à charge du compartiment" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur [www.clartan.com](http://www.clartan.com).

## Performances passées



(1) Les performances passées indiquées jusqu'en 2014 sont celles de Rouvier Europe - classe C, (FR0007084066) créé en 2003.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2015 par la fusion du FCP de droit français Rouvier Europe. La classe d'actions a été lancée en 2015.

Le compartiment n'a pas pour objectif de suivre la composition de son indice de référence.

## Informations pratiques

### Dépositaire

Banque de Luxembourg

### Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de CLARTAN SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur [www.clartan.com](http://www.clartan.com).

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel du fonds sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet [www.clartan.com](http://www.clartan.com). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

### Responsabilité

La responsabilité de CLARTAN ASSOCIÉS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

### Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

### Informations spécifiques

Le compartiment CLARTAN - EUROPE peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de CLARTAN SICAV qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments. L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.